



PAR COURRIEL

Québec, le 5 avril 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.580**



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir les informations que vous décrivez comme suit :

« [...] Obtenir :

Pour les 13 périodes de chaque année depuis 2019-2020, et pour les 12 périodes de 2023-2024, les données sur chacune des salles d'urgences du Québec. Ces données incluent, notamment mais pas exclusivement, le nombre d'hospitalisations, le nombre de patients ambulatoires, le nombre de patients sur civières, la durée moyenne de séjour sur civière, les séjours de 48 heures et plus, les patients de plus de 75 ans, etc. » (*sic*).

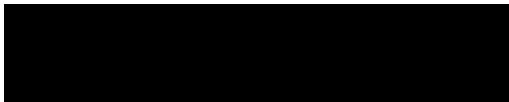
Conformément à votre demande, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veuillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2